

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

HAC : huit saisines examinées lors de la reprise des plénières

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

APRÈS cinq mois d'immobilisme dû entre autres par les soucis de santé de son président, Raphaël Ntoutoume Nkoghe, la Haute autorité de la communication (HAC) du Gabon a redémarré hier à Libreville. L'autorité de régulation des médias est désormais dirigée par un président intérimaire en la personne de Jean-Louis Mabendi, 4e conseiller membre, nommé lors du Conseil des ministres du 31 mai 2018.

Le nouveau président intérimaire a été adoubé, il y a deux semaines, par Raphaël Ntoutoume Nkoghe tel que le lui autorisent les textes. La plénière d'hier s'est donc tenue sur la base des dispositions des articles 15 et 25 de l'ordonnance portant création de la

HAC. Le collège des conseillers membres a pu examiner au total huit saisines en suspens depuis cinq mois. Un retard s'expliquant par le fait que seul le président peut convoquer une plénière tels que disposent les textes.

À noter qu'aucune sanction n'a été infligée aux organes de presse. S'agissant de la couverture médiatique des élections sénatoriales à venir, le collège des conseillers membres de la HAC va d'abord saisir les autres institutions impliquées dans le processus électoral avant de fixer les modalités de passage des différents candidats sur les médias retenus. Pour rappel, la HAC est chargée de veiller à l'accès des citoyens à une communication libre, au traitement équitable par les médias publics de tous les partis politiques et associations politiques reconnus,



Les conseillers membres de la Haute autorité de la communication ont repris du service hier sous la supervision du président intérimaire, Jean-Louis Mabendi.

ainsi que de la société civile. Elle jouit d'une autonomie de gestion financière. Elle a

également pour mission de veiller en toute indépendance et impartialité, au respect de

l'expression de la démocratie et la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire national.

Le clin d'œil de *lybek*



Personnes handicapées : l'amélioration des conditions d'existence comme exigence

AN
Libreville/Gabon

LES membres de la Fédération nationale des associations des personnes handicapées du Gabon (FNAPHG) se sont retrouvés le week-end dernier au centre social d'Akébé dans le 3e arrondissement de Libreville. C'était à la faveur d'une assemblée générale ordinaire ayant vu la présence des délégués venus de l'intérieur du pays, ainsi que les différents responsables d'associations membres de cette fédération.

Le président dudit regroupement associatif, Régis Mihindou, a indiqué que ce tour de table a donné lieu à la révision du rapport des activités menées en 2020, mais aussi à l'étude de l'état financier de la Fédération. Ce fut l'occasion d'informer les participants de l'intégration des nouveaux membres au sein de



Les membres de FNAPHG lors de leur AG ordinaire.

cette fédération, à savoir les associations "Cri de cœur de Lambaréné" et celle des "handicapés productifs de l'Ogooué-Ivindo". L'Assemblée générale a aussi entériné le programme relatif à l'organisation des élections du

mois d'avril 2021 au sein de la Fédération nationale. Non sans attirer l'attention des pouvoirs publics et autres partenaires sociaux quant à la prise en compte des conditions d'existence des personnes handicapées.